

CANICULE ET PICS DE CHALEUR

Atteinte à la faune sauvage



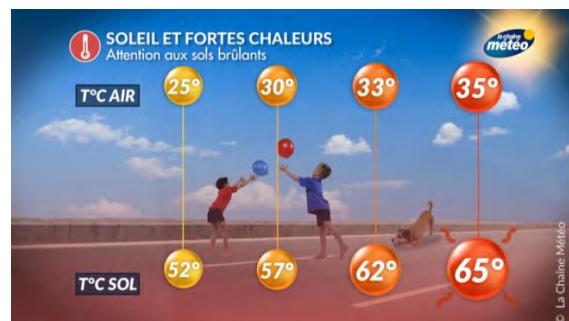
Une canicule est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Dans le cadre de la vigilance météorologique, on tient compte du caractère exceptionnel des températures nocturnes. Quand celles-ci **ne descendent pas au-dessous de 20°C pendant plus de trois jours, et que des températures supérieures à 30°C sont observées (de nuit ou de jour)**, on parle de canicule, associée au niveau de vigilance météorologique orange. Lorsque ces événements de chaleurs intenses **sont observés sur de courtes durées (un ou deux jours)**, on parle de pics de chaleur, pouvant être associés au niveau de vigilance météorologique jaune. Ces situations peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population, particulièrement chez les personnes fragiles, mais présentent également des risques pour la faune sauvage.

À SAVOIR

En France, l'été 2022 est le 2e été le plus chaud observé depuis 1900, avec un écart de température de +2,3°C par rapport à la moyenne 1991-2000. Les pics de chaleur de 40°C ont été mesuré dès le 16 juin à St-Jean de Minervois, en région Occitanie. Des pics de cette intensité n'avaient jamais été mesurés aussi précocement dans l'année. De fortes sécheresses ont été constatées en France, avec un déficit pluviométrique national de 25% sur les trois mois d'été (Source = Météo France). Les prévisions liées au changement climatique tendent vers une augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces vagues de chaleur. Ces températures exceptionnelles ont eu des impacts significatifs de différentes natures sur la faune, mais ont également engendré un dépassement des capacités d'accueil de la faune en détresse dans de nombreux centres de sauvegarde de la LPO.

Impacts de la canicule sur la faune

Les brûlures : les abords des routes peuvent constituer des corridors de déplacements très importants pour la petite faune. Certaines espèces n'hésitent pas à traverser la route, même en pleine journée. Malheureusement, en période de canicule, une température de 30°C dans l'air entraîne une surchauffe du bitume, qui peut facilement atteindre les 60°C sur route exposée au soleil. A cette température, un contact de plus de 60 secondes entraîne des brûlures conséquentes sur la peau.



Les coups de chaleur : les fortes chaleurs mènent parfois à l'asphyxie des oiseaux nichant sous les toits, (hirondelles, martinets...). Les périodes de canicule correspondent à la période cruciale de nidification chez ces espèces. Les jeunes, sujets à la suffocation à cause de la chaleur, se rapprochent du bord du nid afin de chercher de l'air et peuvent tomber au sol.

QUE DIT LA LOI ?

La seule réglementation existante pour la faune en matière de canicule est l'arrêté ministériel du 22 juillet 2019, qui restreint le transport d'animaux sur le territoire national en période de canicule. Ainsi, le transport d'animaux vertébrés terrestres est interdit entre 13h et 18h pour les départements classés en vigilance orange, sauf sur demande de dérogation. Les transports longs (plus de 8h) sont autorisés seulement si des conditions garantissant une température inférieure à 30°C dans l'habitacle sont mises en place.

La déshydratation : le manque d'eau en période de canicule est un problème qui touche toutes les espèces animales sans distinction. Avec l'assèchement des points d'eau, la faune peut parcourir de nombreux kilomètres à la recherche d'une flaue ou d'une mare et ainsi mourir de fatigue.

La destruction des habitats : la hausse des températures provoque un dessèchement des plantes, herbes et toute autre nourriture végétale, bouleversant ainsi les écosystèmes qui en dépendent. A cette hausse de température s'associent également les nombreux incendies qui peuvent détruire des écosystèmes en tiers dans certaines régions.

L'asphyxie : les animaux terrestres ne sont pas les seuls à souffrir des températures élevées. Lorsque la température augmente, la concentration d'oxygène dissous dans l'eau diminue, pouvant ainsi conduire à l'asphyxie des animaux aquatiques.

Impacts de la canicule sur les centres de sauvegarde de la faune sauvage

Les centres de sauvegarde connaissent un pic d'activité extrême pendant les périodes de canicule. Cette

situation aboutit à **des arrivées conséquentes d'animaux, de très nombreuses sollicitations par mail et par téléphone qui provoquent des situations ingérables d'un point de vue humain et technique.**

En 2022, 7% des admissions faisaient suite à des événements extrêmes dont des vagues de chaleur, contre 0.9% en 2021. Plus de deux tiers de ces admissions se font généralement sur quatre mois, entre début mai et fin août. Chaque année, les centres de sauvegarde de la LPO font notamment face à des arrivées massives d'hirondelles et de martinets en été, avec parfois plus de 150 individus en simultané pour un même centre.

Ils doivent alors s'adapter et trouver des alternatives afin d'accueillir la faune en détresse dans des conditions le plus acceptable possible. Certains préfèrent alors délaisser l'accueil téléphonique au profit des soins des animaux apportés sur le site. Quelques fois, pendant plusieurs jours, les centres ne peuvent plus accueillir d'animaux, leur capacité d'accueil maximale étant atteinte.

LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

Comme nous, en été, la faune sauvage a besoin de zones de fraîcheur ainsi que de points d'eau accessibles pour s'abreuver régulièrement. Malheureusement, lorsque la chaleur est trop intense, les points d'eau (flaques, petites mares, fossés) qui permettent notamment aux oiseaux de se désaltérer et de se baigner pour se rafraîchir sont asséchés par le soleil. Cet assèchement est renforcé par certaines pratiques courantes de gestion des espaces verts. Différentes solutions existent, **applicables aussi bien dans le jardin que dans l'espace public**, pour aider la faune sauvage à traverser ces épisodes de fortes chaleurs.

Proposer des points d'eau fraîche

Afin d'aider la petite faune lors d'épisodes caniculaires, **mettez de l'eau fraîche à disposition** dans des récipients peu profonds (environ 5 à 7 cm) avec une pierre au milieu qui permettra aux oiseaux et insectes volants (coléoptères, abeilles...) de se poser sans se noyer. Vous pouvez par exemple utiliser une soucoupe de pot de fleur en terre cuite ou un plat.

Veillez à ce que les points d'eau se trouvent dans des endroits dégagés, à l'abri de potentiels prédateurs (évitez de placer les points d'eau à proximité de buissons ou de haies) tout en les plaçant si possible à l'ombre. Ces points d'eau permettront à la petite faune de s'abreuver, de se baigner pour éviter le coup de chaleur, et d'entretenir le plumage dans le cas des oiseaux, tâche fondamentale à leur survie.

Renouvez cette eau régulièrement pour éviter la prolifération de maladies et de moustiques. Pensez également à remplir les récipients en journée s'ils sont vides.

Pour les personnes disposant de l'emplacement nécessaire et prêtes à consentir à un investissement humain et financier, **créer une mare** dans son jardin permettra à de nombreuses espèces de venir y trouver refuge en période de forte chaleur. Certains oiseaux, comme les hirondelles et les martinets, boivent uniquement en volant, en effleurant la surface de l'eau (les martinets ont besoin d'une mare d'eau moins 5m² bien dégagée, tandis que les hirondelles peuvent se contenter de petites mares). Privilégiez un point bas du terrain qui facilitera le remplissage de la mare par le ruissellement de l'eau de pluie.

Un endroit ensoleillé est indispensable au bon développement de la mare : évitez donc la proximité immédiate avec de grands arbres. Par contre, une végétalisation d'une partie des berges (iris, phragmites ou herbes hautes) maintiendra la fraîcheur de la zone et servira de lieu d'alimentation pour les libellules et d'hivernage pour les batraciens.

Enfin, pour les propriétaires ayant déjà des points d'eau dans leur jardin (bassins, mares ou piscines), **sécurisez-les pour éviter les noyades des animaux de compagnie et de la faune sauvage** : les pierres à demi-immersées sont une bonne solution pour les points d'eau peu profonds. Fabriquez une petite échelle dont vous immerserez une partie, à partir d'une planche sur laquelle vous fixerez un morceau de grillage ou des petits tasseaux horizontaux pour les points d'eau plus profonds. Autre solution, réalisez un petit fagot de bois à partir de branches solidement ficelées, dont vous immerserez une partie dans votre plan d'eau (à renouveler régulièrement du fait de la dégradation des branches).

Aménager son jardin ou son quartier et adapter ses pratiques

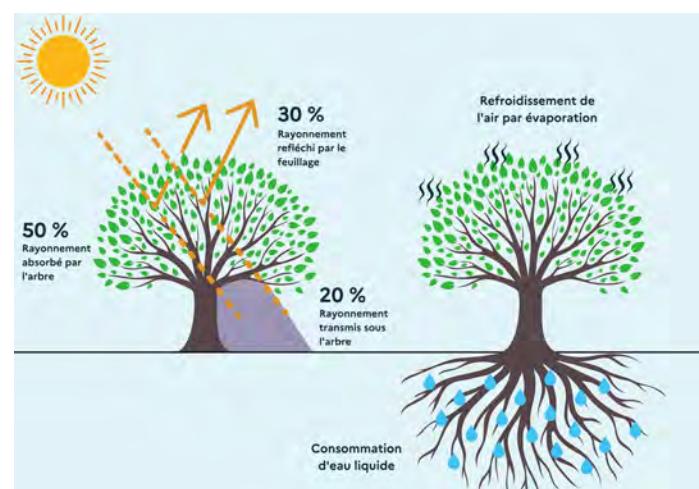
Pour l'entretien de la pelouse, optez pour la **tonte différenciée** (alternance de zones tondues régulièrement et de zones tondues moins souvent et plus haut, selon les usages qui en sont faits) ou le **fauchage tardif** (fauchage annuel à la fin de la période estivale), qui laisseront des zones d'herbes hautes. Ces zones permettent une température plus fraîche au niveau du sol : la chambre d'agriculture du Lot a montré, dans une étude conduite dans une prairie naturelle du Causse de Limogne durant l'été 2020, que la température du sol était limitée à 45°C lors des jours les plus chauds pour une herbe non fauchée, contre une température de plus de 60°C pour une herbe coupée ras (Chambre d'agriculture du Lot, 2021). A cette température là, toute l'eau du sol est perdue par évaporation, la vie du sol (bactéries, invertébrés) survit difficilement.

Ces zones permettent également de dissiper les îlots de chaleur (élévations locales de températures dues à l'accumulation de chaleur par les matériaux de constructions, ainsi qu'au dégagement de chaleur issu des activités humaines) : des chercheurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont comparé en 2015 la température de surface de différents types de végétation basse. Ils ont observé des différences de 5°C entre les médianes de températures de surface des zones herbacées non entretenues et des surfaces de

gazon tondu (Francoeur et al., 2018).

En plus de réguler le climat local, ces zones abritent également une plus grande diversité animale (papillons, sauterelles, criquets, musaraignes...) et servent de garde-manger pour les insectivores et autres carnivores.

Planter des arbres et arbustes sous forme de **haies et buissons** rend de nombreux services : protection contre l'érosion du sol et le vent, infiltration de l'eau vers les nappes, production de bois de chauffage, de nourriture... Les arbres et arbustes sont également le couvert de sol naturel le plus efficace pour dissiper les îlots de chaleur (Francoeur et al., 2018). En période de canicule, ils permettent une diminution locale de la température de l'air de plusieurs °C et font le bonheur de la petite faune qui y trouve de la fraîcheur. L'effet de rafraîchissement de la température locale par les végétaux se fait par deux mécanismes : l'ombrage et la transpiration des plantes. Ce dernier phénomène dépend de la quantité d'eau dans le sol. Pour maximiser la dissipation de chaleur par les végétaux, il est donc important de limiter l'imperméabilisation des sols, et de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement (sol végétalisé, non dégradé).



Rafraîchissement local de la température par les arbres
©MB / ONF

Les haies sont des habitats privilégiés par de nombreux oiseaux pour nicher et se nourrir (Troglodyte mignon, Rougegorge familier, Accenteur mouchet...). Elles servent également d'abris à de nombreuses autres espèces indispensables aux écosystèmes comme le hérisson ou les serpents.

Si vous souhaitez planter, **préférez des espèces indigènes**, qui seront adaptées au milieu (sol, climat) et aux espèces animales locales. Vous pouvez prospecter auprès des pépinières locales qui pourront vous renseigner sur les végétaux à favoriser. Les espèces exotiques et arbres d'ornement sont à éviter car ils ne présentent pas de grand intérêt écologique sur notre territoire.

Variez les espèces, les hauteurs et les formes pour créer une diversité d'habitats et accueillir un grand nombre d'espèces. Enfin, préférez des essences à fruits ou baies qui fourniront un apport supplémentaire en eau en période de canicule. **Pendant la saison de nidification, ne taillez pas vos haies et n'élaguez pas vos arbres**, ce qui risquerait de déranger les couvées.

Laissez également des **tas de branches, de bois mort ou de feuilles mortes** pour créer des refuges supplémentaires pour la faune sauvage fuyant la chaleur et la lumière (amphibiens, limaces, escargots, insectes).

Si vous disposez des **nichoires** dans votre jardin, veillez à choisir des matériaux adéquats : par exemple, les nichoirs en verre, en métal, en béton ou en terre cuite (nichoires faits à partir de pots de fleurs) accumulent trop de chaleur quand la température est élevée et qu'ils sont exposés en plein soleil. Si des oiseaux y nichent, les oisillons risquent de tomber en se rapprochant du bord pour trouver de la fraîcheur. Préférez un matériau tel que le bois qui restera plus frais. Veillez également à ne pas exposer le nichoir en plein soleil. Une orientation est-sud-est du trou d'envol est conseillée.

En cas de sécheresse, vous pouvez disposer un **bac à boue** dans le jardin ou des zones boueuses pour que les hirondelles puissent faire leur nid. En effet, ces oiseaux construisent leur nid à partir de boue, de brins d'herbes et de paille collés par leur salive. Les hirondelles rencontrent de plus en plus de difficultés à

trouver de la boue dans les flaques à cause de l'artificialisation des sols, d'autant plus en période de fortes chaleurs.

Si vous trouvez un animal souffrant de la chaleur

Le premier réflexe à avoir est d'observer l'animal avant d'agir : ce n'est pas parce qu'il a chaud qu'il nécessite d'être pris en charge. Disposez une coupelle d'eau à proximité et observez si son état s'améliore.

Appelez ensuite un centre de soins de la faune sauvage, mais gardez en tête qu'en période de canicule les centres ne répondront peut-être pas car ils risquent d'être surchargés. Si malheureusement le centre ne répond pas, vous pouvez contacter la LPO qui pourra vous conseiller.

Si l'état de l'animal le nécessite, vous pourrez le mettre en sécurité dans un carton que vous placerez dans une pièce calme, à température ambiante. Pensez à mettre un récipient d'eau dans le carton pour que l'animal puisse **s'hydrater par lui-même**.

Évitez de provoquer un choc thermique qui pourrait infliger un stress supplémentaire à l'animal : ne le mettez pas dans une pièce avec une trop forte différence de température par rapport à l'extérieur, ne le mouillez pas, et ne lui donnez pas d'eau trop froide (sortant du frigo par exemple) : de l'eau à température ambiante suffit. Ne nourrissez surtout pas l'animal sans qu'un soigneur ne vous l'ai conseillé.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex - lpo@lpo.fr - 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur <https://lpo.fr/mediation>

Ce document a été édité par la LPO France - sources bibliographiques : LPO, UQAM, ONF et Chambre d'agriculture du Lot.

Rédaction par N Dupuy (LPO), O Aliadiere

Relecture par B Viseux, S Thibaut-Lecornu, N Furon, Y Libessart (LPO)



Agir pour la biodiversité